



Municipalité de St-Didace

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière-trésorière, que :

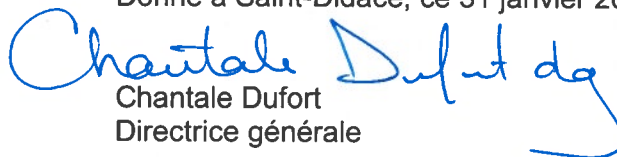
Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 19 décembre 2022, les règlements suivants :

- 390-2022, intitulé « **Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils** »,

L'objet de ce règlement numéro 390-2022, intitulé « *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* », est de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 31 janvier 2023


Chantale Dufort
Directrice générale